

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune du Crotoy légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Philippe EVRARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur EVRARD Philippe, Monsieur HORNOY Arnaud, Madame DEVISMES Karine, Monsieur BORDJI Taar, Madame DELORME Véronique, Monsieur PORQUET Serge, Madame MERLIN Marie-Jeanne, Madame HORVILLE Dominique, Monsieur PASSET Jean-Louis, Monsieur TRICAUD Dominique, Monsieur DELRUE Marcel, Madame PELLARDY Stéphanie, Madame LEVESQUE Céline, Madame BERZIN-DOUDOUX Dany.

Absents ayant donné procuration :

Madame KEUCK Florence ayant donné procuration à Madame PELLARDY Stéphanie,
Monsieur DESMARET Daniel ayant donné procuration à Madame DEVISMES Karine,
Madame DESMARET Estelle ayant donné procuration à Madame LEVESQUE Céline.

Absents :

Monsieur NOIRET Jean-Michel, Madame MARCHAND Catherine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Karine DEVISMES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 10 juin 2022.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 10 juin 2022 est approuvé à la majorité des voix.

Votes POUR : 13

Abstentions car non présents : 4

3. Concours d'architecte désignation du cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque

Par délibération n° DEL/2021/096 du 10 décembre 2021, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours restreint sur « esquisse », en application de l'article L. 2125-1-2 et des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du Code de la Commande Publique afin de désigner un maître d'œuvre chargé de la conception du projet et du suivi des travaux de la future médiathèque.

Le jury du concours, en sa séance du 14 mars 2022, a examiné l'ensemble des 48 candidatures reçues répondant toutes aux critères de sélection définis dans le règlement de concours.

La procédure étant restreinte le nombre de candidats invités à remettre un projet est fixé à 3 maximum.

Au regard de l'avis motivé rendu par le jury, la liste des candidats admis à concourir arrêtée le 14 mars 2022 était la suivante :

- En Act Architecture
- BplusB Architecture
- Hart Berteloot Atelier Architecture Territoire

En séance du 18 juillet 2022, le jury du concours a évalué de manière anonyme les trois projets remis, en a vérifié la conformité au règlement de concours et a fixé son choix sur le cabinet **BplusB Architecture – 60 rue Sainte Catherine- 59800 LILLE.**

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque du Crotoy au cabinet **BplusB Architecture – 60 rue Sainte Catherine- 59800 LILLE.**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la médiathèque du Crotoy au cabinet **BplusB Architecture – 60 rue Sainte Catherine- 59800 LILLE.**

Votes POUR : 17

4. Fixation tarifs des Tee-Shirts vendus dans le cadre des animations

Dans le cadre des nombreuses animations proposées par le service Culture et Communication dont le festival Pirates Corsaires et Flibustiers prévu ce week-end, nous souhaitons proposer à la vente des tee-shirts aux couleurs des événements.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les tarifs :

T-shirts tailles XS/S : 12,00 €

T-shirts tailles M/L/XL/XXL : 15,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de fixer comme suit les tarifs des T-shirts vendus dans le cadre des animations :

T-shirts tailles XS/S : 12,00 €

T-shirts tailles M/L/XL/XXL : 15,00 €

Votes POUR : 17

5. Subvention AMAM (Association des Marins et Anciens Marins)

Monsieur le Maire rappelle aux Elus que l'AMAM organise tous les ans les fêtes Saint-Pierre et de la Mer.

La Fête Saint-Pierre qui s'est tenue le 3 juillet dernier a rencontré un franc succès.

La Fête de la Mer est prévue les 13 et 14 août prochains. Cette fête est une animation Phare pour les Crotellois, Saint-Firminoïses et visiteurs et permet de conserver l'identité locale, de pérenniser et de mettre en valeur les traditions maritimes et de les faire connaître au grand public.

La subvention demandée a pour vocation de payer les prestations des différents groupes (chants marins, groupes déambulatoires, etc.), les divers supports de publication, la sonorisation, les tenues des marins, le gardiennage des bateaux, le feu d'artifice...

Monsieur le Maire propose donc aux élus de verser à l'Association des Marins et Anciens Marins une subvention de 32 000,00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** de verser une subvention de 32 000,00 € à l'Association des Marins et Anciens Marins.

Votes POUR : 17

6. Droits d'initiatives

Néant

7. Communications du Maire

Le guide des animations s'est arraché et le stock de 4 000 exemplaires est quasiment épuisé. Il est toutefois consultable et téléchargeable sur le site de la ville.

a) Visites Guidées

Notre service visites guidées fonctionne très bien depuis son lancement le 03 avril dernier, date depuis laquelle nous avons accueilli plus de 250 visiteurs. Ces visites guidées seront proposées jusqu'au 12 novembre.

Un grand merci au Chemin de Fer de la Baie de Somme avec qui nous avons un solide partenariat.

b) Visites contées

La visite contée par la compagnie ARCADIA du vendredi 8 juillet dernier a rencontré un franc succès avec une quarantaine de personnes toutes ravies (cf commentaires Facebook). Ces visites sont en ventes en ligne sur le site www.villeducrotoy.fr

c) Les prochains « gros RDV » de l'été :

☞ **Week-end PIRATES** les samedi 30 et dimanche 31 juillet (vente de T-SHIRTS)

☞ **« Talents d'Ici »** le dimanche 7 août,

☞ **Fête de la Mer** organisée par l'AMAM du 13 au 15 août,

- ↳ **Parade estivale** le dimanche 21 août,
- ↳ **Livres en Baie** les samedi 27 et dimanche 28 août : 15 auteurs (3 locaux, 12 nationaux) sur les 2 jours. Thème : premier roman
- ↳ **Festival d'accordéon** le mercredi 31 août,
- ↳ **Brocante** le dimanche 4 septembre.

Une programmation musicale est proposée chaque semaine :

- Chaque mercredi : guinguette au kiosque,
- Chaque dimanche : les « dominicales » concerts en ville l'après-midi,
- Chaque mardi : l'été en pente douce avec des concrets alternatifs ...

d) Charte pour le Picard

La ville du Crotoy sera la première ville de la Côte Picarde à signer cet engagement en faveur de la préservation et de la promotion de la langue picarde : signature officielle avec l'agence pour le Picard le 16 septembre 2022.

Dans un tout autre registre, je vous informe que, dans le cadre du litige relatif au permis de construire délivré par la commune à M. CALCAVECHIA, le juge des référés a rejeté la requête des consorts DALLE ainsi que les conclusions de l'association LCPA, de Mme LEMOINE Isabelle, de M. GOERENS Cyril et de Madame DROULERS Martine.

Les consorts DALLE sont condamnés à verser la somme de 1 500 € à la commune qui la reversera au CCAS.

Fin des débats à 19h00

La secrétaire,

Karine DEVISMES

Le Maire,

Philippe EVRARD